

## DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL 2025

## INVESTISSEMENT

DÉPENSES				RECETTES		
Chapitre /Opération / Article / Fonction	DATE BM	Objet	Montant	Chapitre /Opération / Article / Fonction	Objet	Montant
(041)/2315/14301/847		Régularisation avance forfaitaire : Travaux de mise en installation dispositif de vidéoprotection ( Bouygues énergies-services)	7 829,60 €	(041)/238/14301/847	Transfert de l'avance mandatée suite démarrage réel et paiement des travaux de mise en place dispositif de vidéoprotection	7 829,60 €
(041)/2031/12201/2111		Régularisation écritures suite utilisation des appels de fonds mandatés à Charente maritime développement	750 000,00 €	(041)/238/12201/2111	Transfert crédits appels de fonds suite paiement par Charente maritime développement des factures réelles (selon avancée)	750 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>757 829,60 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>757 829,60 €</b>

## FONCTIONNEMENT

DÉPENSES				RECETTES		
Chapitre / Article / Fonction / service	DATE BM	Objet	Montant	Chapitre / Article / Fonction / service	Objet	Montant
012/6475/0200/90		<u>Transfert de crédits</u> à l'intérieur du service ressources humaines (chapitre comptable différent)	-2 500,00 €			
011/62261/0200/90		<u>Transfert de crédits</u> à l'intérieur du service ressources humaines(chapitre comptable différent) pour affectation de crédits sur article modifié par la nomenclature M57 : dépenses liées aux honoraires médicaux	2 500,00 €			
<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>